

Adhésion par famille (prix à l'année)		30 €	
Cotisations par an (ou stage) et par élève			
Eveil Musical		195 €	
Initiation violon / violoncelle	2 élèves <small>(3 élèves ou plus tarif sur demande)</small>	30 min	265 €
		45 min	410 €
	Elève prenant un cours d'instrument		Atelier seul
Formation musicale 1ère et 2ème années	Gratuit		55 €
Formation musicale 3ème et 4ème années	460 € divisé par le nombre d'élèves		
Ensembles Instrumentaux <small>(Guitares classique, Musique actuelle, Orchestre)</small>	Participation de 20 € pour le 1er élève et 10 € à partir du 2ème de la même famille et prenant un cours individuel à l'école de musique		A déterminer sans cours individuel
Cours Individuels base 30 mn Autres durées, nous consulter	Communes faisant partie de la CdC du Fronsadais		Hors CdC
	Enfants	Adultes **	Enfants
	460 €	475 €	530 €
			Adultes **
			545 €

Communes de la CdC

Asques
Cadillac en Fronsadais
Fronsac
Galgou
La Rivière
La lande de Fronsac
Lugon
Mouillac
Périssac
Saillans
St Aignan
St Genes de Fronsac
St Germain de la Rivière
St Michel de Fronsac
St Romain La Virvée
Tarnès
Vérac
Villegouge

* Les élèves de 12 à 25 ans, suivant un cours individuel auront accès gratuitement à la chorale

** Personnes de 25 ans ou plus au 1^{er} septembre 2025

Les familles ayant 2 cours bénéficient d'une réduction de 5% sur le 2ème cours (le moins cher), Les familles ayant 3 cours bénéficient d'une réduction de 5% sur le 2ème cours et de 15% sur le 3ème cours (classement par ordre de prix décroissant), Les familles ayant 4 cours et plus bénéficient en plus d'une réduction de 20% pour le 4ème cours et les suivants (classement par ordre de prix décroissant)

Facilités de paiement

Moyens de paiements acceptés : Chèques (5 max), ANCV Connect (ANCV papier ne sont plus acceptés), Virement (paiement en 1fois), Espèces (paiement en 1 fois, nécessite un rdv avec administration), mélange

Encaissement des chèques et prélèvements

L'adhésion et l'ensemble des cotisations sont à payer lors de l'inscription

Les cours ne pourront débuter qu'après remise de l'ensemble des paiements à l'Ecole de Musique

Les chèques seront encaissés aux dates suivantes :

- 3 chèques : 10/10, 10/01, 10/04
- 5 chèques : 10/10, 10/12, 10/02, 10/04, 10/06

Les prélèvements SEPA seront encaissés aux dates suivantes :

- Le 10 de chaque mois **d'Octobre à Juillet**